



Le Guide du Tri

■ édition 2008



LE TRI ÇA EN JETTE!

Tri sélectif

Collecte des ordures ménagères

Déchèterie

Tous ensemble!



35% ...

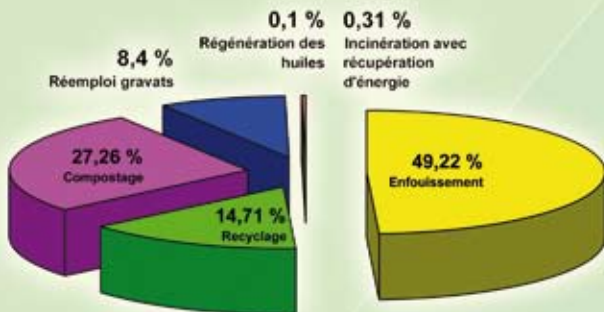
■ **C'est le pourcentage d'augmentation de la production totale des déchets ménagers ou assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes Coeur de Caux, entre 2002 et 2006.** En 2002, 62% des déchets étaient enfouis. Aujourd'hui, ce pourcentage a baissé à 50%. Le tri s'améliore, mais il faut continuer. Des problèmes financiers et écologiques se posent : Coeur de Caux (et donc les habitants, par le biais de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, la REOM) paie pour que les déchets soient pris en charge. Les déchets enfouis ne bénéficieront d'aucun traitement particulier et s'accumuleront au fur et à mesure : une solution de forme, mais pas de fond !

■ **Le tri sélectif est une réponse !** Depuis 2001, avec la construction de la déchèterie communautaire, la Communauté de Communes s'est engagée dans la lutte contre une pollution progressive. Les objectifs : faire reculer le pourcentage de déchets enfouis, préserver l'environnement devenu fragile et maîtriser les coûts d'enlèvement des ordures ménagères. En 2002, un parc de conteneurs PAV (les Points d'Apport Volontaire, les fameux conteneurs bleus, verts et jaunes) a été réparti dans les 22 communes du territoire pour permettre à chaque foyer de procéder au tri sélectif. En 2006 et 2007, la Communauté de Communes a agrandi la déchèterie afin d'accueillir un panel plus large de déchets. Il est utile de rappeler qu'une grande partie de ces déchets est rachetée par des organismes tiers : un soutien financier non négligeable qui permet d'éviter l'envol de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

■ **Nous sommes tous concernés !** Chacun de nos gestes quotidiens peut contribuer à un bon équilibre écologique et financier. Nous sommes heureux de constater que nos précédentes campagnes d'information ont été positives, mais des efforts supplémentaires ne sont jamais inutiles. Ce guide du tri a été conçu de manière synthétique pour que chaque foyer puisse adopter les bons réflexes face à la gestion de leurs ordures ménagères (conservez ce guide précieusement).

■ **Restons mobilisés !** Une question ? Contactez-nous !

■ **Le devenir des déchets en Coeur de Caux (en 2006) :**



■ Conteneur jaune

Le conteneur jaune accueille les déchets suivants :



ATTENTION !

pour éviter les refus de tri, ces déchets ne doivent pas être déposés dans le conteneur jaune !

- Les pots de yaourt et de crème
- Les emballages de beurre et de margarine
- Les tubes de mayonnaise et de ketchup
- Les barquettes de viande et de charcuterie
- Les boîtes d'œufs en plastique
- Les seringues et le matériel médical
- Les tubes de colle et de solvants
- Les sacs et les films en plastique
- Les couches
- Le polystyrène
- Les feuilles d'aluminium
- Les cartons bruns volumineux
- Les emballages ayant contenu des produits dangereux (acide, soude, huile de moteur, white spirit, produits phyto sanitaires...)



■ En cas d'hésitation, jetez le déchet dans la poubelle traditionnelle

■ Conteneur bleu

Le conteneur bleu accueille les déchets suivants :



Les journaux, les magazines (sans leur film plastique), les prospectus, publicités, gratuits, les feuilles usagées (photocopies, courriers, documents divers...), les dépliants et documentations, les catalogues, les annuaires, les enveloppes blanches avec ou sans fenêtre, les livres, les papiers de couleur teints dans la masse (pochettes, chemises...), les mandrins de papier-toilette ou d'essuie-tout



ATTENTION !

pour éviter les refus de tri, ces déchets ne doivent pas être déposés dans le conteneur bleu !

Les cartons bruns, les trombones, les agrafes et les attaches diverses, les enveloppes en papier kraft, les papiers spéciaux (papier-point, cadeau, calque, carbone, autocopiants, essuie-tout, mouchoirs jetables...), les photographies, les cartes postales, les affiches, les posters...

Évitez les matières froissées, déchirées ou en boule ainsi que les morceaux de papier trop petits (confettis, découpages, lanières issues de destructeur)

■ Conteneur vert

Le conteneur vert accueille les déchets suivants :



Les bouteilles, bocaux et pots en verre **SANS** leur bouchon et **SANS** les autres accessoires (joints en caoutchouc, par exemple).



ATTENTION !

pour éviter les refus de tri, ces déchets ne doivent pas être déposés dans le conteneur vert !

Les verres à boire, les pièces de vaisselle et la porcelaine, les pots de fleurs, les vases, la verrerie médicale ou de laboratoire (tubes à essai, pipettes...), les miroirs, les morceaux de verre ou de pare-brise...



IMPORTANT : NE JETEZ PAS VOS SERINGUES DANS LES CONTENEURS PAV ou dans LES SACS POUBELLES, elles risquent de contaminer ou de blesser les agents de tri et de collecte.



Quelques astuces

■ pour changer nos comportements

- **Faites vos courses avec un panier ou un sac cabas réutilisable pour réduire le nombre de sacs plastiques** : en France, 17 milliards de sacs plastiques sont distribués chaque année représentant 80 000 tonnes de déchets. Ils seront soit incinérés soit dispersés dans la nature où il leur faudra jusqu'à 400 ans pour se dégrader et 1200 ans en mer selon leurs épaisseurs !
- **Compostez vos déchets de cuisine et de jardin** : c'est une solution économique et écologique pour nourrir la terre de vos terrains ou de vos plantes d'appartement.
- **Buvez l'eau du robinet ou de l'eau filtrée** : elle coûte bien moins cher et évite la génération de déchets (bouteilles en plastique).
- **Privilégiez les produits avec moins d'emballage** : format familiaux, éco-recharges, produits concentrés... les sachets, portions et doses individuels augmentent considérablement le volume de déchets.
- **Optez pour les produits rechargeables** : piles, stylos, produits ménagers...
- **Vérifiez, dès l'achat, les facilités d'entretien et la consommation des appareils** : les appareils de classe A sont ceux qui consomment le moins d'énergie.
- **Rapportez vos vieux équipements en magasin lors de l'achat d'un neuf ou rendez vous en déchèterie.**
- **Appelez l'autocollant «Stop Pub» sur votre boîte aux lettres** : c'est un bon moyen pour lutter contre la publicité indésirable et le gaspillage de papier. Cet autocollant est disponible gratuitement à la Communauté de Communes Coeur de Caux.
- **Ne jetez pas systématiquement vos vieux objets** : les vieux livres, jouets, vélos, meubles et appareils peuvent être réparés, donnés à une association caritative, vendus dans une brocante ou un vide-grenier.

Les Bons réflexes

■ pour faciliter la collecte



- **Pensez à sortir vos poubelles la veille, entre 20h00 et 4h00.**
- **Fermez bien vos sacs-poubelles.**
- **Ne mettez pas de verre ou de matières coupantes dans vos sacs-poubelles. Même consigne pour les seringues ou les objets piquants. Vous risquez de blesser les agents de collecte.**
■ **Les sacs contenant ces déchets ne seront pas collectés !**

«Ouvakoi»?

Ce tableau présente 110 exemples de déchets du quotidien avec leur destination. Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive et n'a d'autres prétentions que de vous donner quelques repères.

■ En cas de doute, appelez la Communauté de Communes.

Acide		Aérosols tête de mort	
Aérosols		Ampoule	
Annuaire		Ampoule basse conso	
Assiette		Appareil électroménager	
Barquette aluminium		Baril de lessive	
Barquette polystyrène		Barquette plastique	
Bidon d'huile		Batterie de voiture	
Boite de camembert		Bocal en verre	
Bombe mousse à raser		Boite de conserve	
Bouteille de gaz		Bombe de peinture	
Bouteille d'huile verre		Bouteille d'huile plastique	
Bouteille en verre		Bouteille en plastique	
Brique alimentaire		Branchage	
Cahier		Cagette	
Canette		Canapé	
Cartouche d'encre		Carton	
Chaussures		CD/DVD/K7	
Conserves		Classeur	
Couche bébé		Coton tige	
Dissolvant		Dentifrice (tube)	
Engrais		Emballage souple	
Enveloppe kraft		Enveloppe blanche	
Essence		Epluchure	
Feuillage		Falence	
Fleurs fanées		Feutres	
Gazon		Film plastique	
Godet en plastique		Gel douche	
Grillage		Gravats	
Huile de vidange		Jouet	
Journaux		Laine	
Laine de verre		Lampe	
Livre		Magazine / revue	
Maquillage		Matelas	
Meuble		Miroir	
Moquette		Néon	
Œufs (boite carton)		Objet en terre cuite	
Ordinateur		Papier essuie-tout	
Papier cadeau		Papier d'écriture	
Papier emballage		Papier peint	
Pile		Planche de bois	
Plante		Pneu	
Poêle		Polystyrène	
Porcelaine		Pot de confiture	
Pot de crème fraîche		Pot de peinture	
Pot de yaourt		Poterie	
Produits de beauté		Radiographie	
Rasoir jetable		Réfrigérateur	
Restes de repas		Sac en papier	
Sac plastique		Seringue	
Solvants		Stylo	
Table à repasser		Taille d'arbre	
Thermomètre		Tube fluorescent	
Tuyau d'arrosage		Vaisselle	
Vélo		Verre cassé	
Vêtements		Vitre	

■ Légende :

Conteneur PAV jaune		Déchèterie	
Conteneur PAV vert		Poubelle traditionnelle	
Conteneur PAV bleu		Déchet particulier	

■ La déchèterie : une installation classée

Depuis le 16 août 2006, la déchèterie communautaire a été agrandie, passant à 7000 m² de surface. Ainsi ont été créés une plateforme d'accueil et de broyage des déchets verts, des nouveaux quais, un garage et un local technique.

Ces transformations et la diversité des déchets acceptés ont modifié le statut de la déchèterie communautaire en « Installation classée pour la protection de l'environnement » (ICPE). Elle est désormais soumise à un arrêté préfectoral d'autorisation du 26 juillet 2006 réglementant la sécurité et la protection de l'environnement.

Une première inspection, réalisée par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), le 3 octobre 2007, a permis de déceler quelques dysfonctionnements mineurs qui ont été ou qui seront corrigés rapidement. Le règlement intérieur et les consignes de sécurité ont été renforcés pour éviter tout incident ou en limiter les conséquences.

■ Plan d'accès :



■ La déchèterie en images





La déchèterie

■ Les déchets acceptés

→ Dans les bennes :

- **Les encombrants** : meubles, placo-plâtre, matelas, moquette, canapé, grillage... (→ déchets enfouis)
- **Les ferrailles** : tuyaux et bidons métalliques, bicyclettes, brouettes, pièces de moteur... (→ filière sidérurgique)
- **Les gravats** : béton, ciment, briques, cailloux (→ réutilisation par les particuliers en remblais)
- **Les cartons** : pliés et propres (→ recyclage)

→ Dans le local D3E :

- **Le gros électroménager froid (GEM Froid)** : congélateurs, réfrigérateurs, climatiseurs + tout appareil électrique produisant du froid...
- **Le gros électroménager hors-froid (GEM Hors-Froid)** : plaques de cuisson, fours, gazinières, lave-linge, lave-vaisselle + tout appareil électrique de grande taille ne produisant pas de froid...
- **Le petit électroménager en mélange (PAM)** : sèche-cheveux, perceuses, mixeurs, aspirateurs sans flexible, cafetières, grille-pain, radio réveils, matériel informatique (hors écrans), rasoirs électriques + tout appareil électrique de petite taille...
- **Les écrans** : écrans de télévision, d'ordinateurs...

(→ démantèlement, dépollution et valorisation)

→ Sur la plateforme des déchets verts :

- **Les déchets verts sans plastique** : tonte de pelouse, taille de haie, fleurs coupées, plantes d'appartement, branchages de moins de 15 cm de diamètre... Les déchets verts déposés sur la plateforme ne sont pas triés ! Veuillez vous assurer que vos déchets verts ne sont pas mélangés avec d'autres types de déchets.

(→ compostage)

→ Dans le local DMS :

- **Les produits dangereux ou toxiques** : Acides (chlorhydriques ou sulfuriques), alcool à 70° et 90°, trichloréthylène, antigel, ether, acétone, white-spirit, diluants et solvants, bombes aérosols dangereuses, produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, engrais...), désherbants, peintures, vernis, colles, graisses mécaniques, cartouches d'encre...

(→ dépollution et valorisation)

→ Dans les conteneurs spéciaux :

- **Les huiles alimentaires** (→ régénération)
- **Les huiles de vidange** (→ régénération)
- **Les piles et accumulateurs** (→ recyclage)
- **Les batteries de voiture** (→ récupération de métaux)
- **Les textiles et vêtements** (→ recyclage) (en 2008)
- **Les ampoules, néons basse-conso** (→ recyclage) (en 2008)

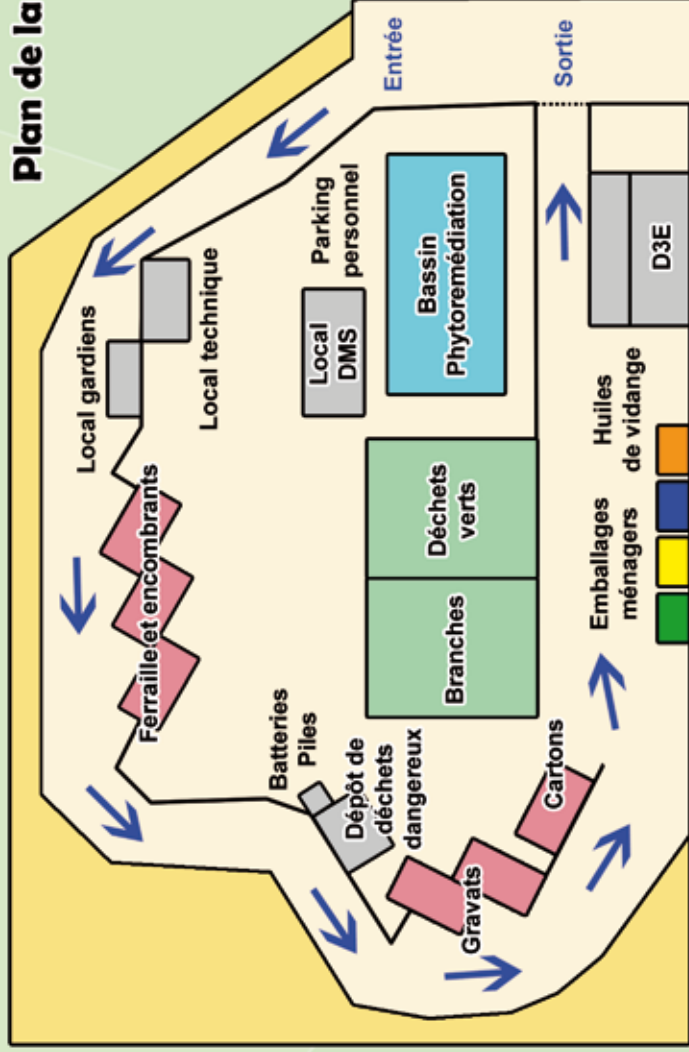
Plan de la déchèterie communautaire



ATTENTION !

Ces déchets ne sont pas acceptés

- Les ordures ménagères résiduelles (elles sont collectées régulièrement).
- Les pneus et les pare-brises (ils sont récupérés par les garagistes).
- Les médicaments (enseignez-vous auprès d'un pharmacien).
- Le fibrociment et l'amiante.
- Les déchets infectieux et les seringues.
- La terre.
- Les bouteilles de gaz (elles sont reprises par les revendeurs).



■ La déchèterie communautaire

«Route d'Ourville-en-Caux»
Chemin de la départementale 50
76640 Fauville-en-Caux
Tel. 02.32.70.08.26

■ Horaires d'ouverture 2008 :

Semaines 1 à 13 incluse
(du 1er janvier au 30 mars 2008)

Horaires d'hiver :

le lundi, mercredi et samedi
de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Semaines 14 à 43 incluse
(du 31 mars au 26 octobre 2008)

Horaires d'été :

le lundi, mercredi et samedi
de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

Semaines 44 à 52 incluse
(du 27 octobre au 31 décembre 2008)

Horaires d'hiver :

le lundi, mercredi et samedi
de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Pour les professionnels :
le vendredi de 14h00 à 18h00
(en été comme en hiver)

Fermée les jours fériés



Une question ? N'hésitez pas à nous contacter :

COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE CAUX
700 rue de Normandie
76640 Fauville en Caux
Tel. 02.35.56.21.00 / Fax. 02.35.56.73.31
cc-sg.coeurdecaux@cc-coeurdecaux.fr
www.coeurdecaux.fr

